L'inspection 137

RÉALITÉS & PROSPECTIVE

SEPTEMBRE 2015

le **dossier** | 12 > 16

MISSIONS DES INSPECTEURS : *des évolutions à construire ensemble*

notre **métier** | 5

Réforme du collège
Intervention au Sénat

nos **retraites** | 20

L'engagement syndical des retraités,
une activité citoyenne authentique

REVUE TRIMESTRIELLE DU **SI.EN** - **UNSA ÉDUCATION**
CPPAP N° **0516 S 07856**

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
UNSA éducation

OFFRE
MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

Exercez sereinement votre métier

www.autonome-solidarite.fr

www.maif.fr/offreeducation

AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE ASL

MAIF ASSUREUR MILITANT.

logik corporate © Photos : Getty, J. Delpire - Avril 2015

Sommaire 137

l'édito 3
Plus forts ensemble !

notre métier 5
Réforme du collège : 5
Intervention au Sénat le 10 juin 2015
Réunion à la DGRH sur la formation des personnels d'encadrement pédagogique 6
Le parcours santé 6
Formation de tous les inspecteurs : intervention du **SI.EN** en CTM 8
La Recette pour réussir un plan de formation continue ! 9
Quelques nouvelles de la HE B... et plus ! 9
De la notation à l'évaluation 10

le dossier 12
Missions des inspecteurs : *des évolutions à construire ensemble*
Qu'est-ce qu'un inspecteur peut apporter au système ? 12
Le PTA : à quoi ça sert ? 13
L'IEN et l'usager 14
Évolution des missions des inspecteurs du second degré 15
Missions des IEN-IO, des pratiques à revoir 16

vie syndicale 18
Les membres du Bureau national 18
Vos responsables académiques 19

nos retraites 20
L'engagement syndical des retraités : une activité citoyenne authentique 20

tribune libre 22
« Et si les grandes personnes balayaient un peu devant leur porte… » 22

Directeur de la publication
Patrick **Roumagnac**
Directeur de la rédaction
Michel **Volckcrick**
Photo couverture © Daniel **Gauchon**
Xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
Réalisation : **Yellowst●ne-design.fr**
Impression : **Compédit Beauregard**

CCPAP : **0516 S 07856**
ISSN : **1251-2028**

4 numéros : ***l'Inspection, Réalités & Prospective***
Numéro spécial : ***Annuaire des corps d'inspection de l'Éducation nationale***
Prix du numéro : 7,50 € - Prix du dossier spécial : 15 €
Abonnement : 4 numéros + dossier spécial : 40 €

SI.EN-UNSA Éducation
23, rue Lalande - 75014 PARIS
Tél. : **01 43 22 68 19**
Fax : 01 43 22 88 92
Courriel : ***sien@sien-unsa-education.org***
Site : ***sien-unsa-education.org***

Plus forts ensemble !

Le métier d'inspecteur continue à attirer de nombreux candidats. Cette attractivité constante de notre profession pourrait surprendre ceux qui exercent ce métier au quotidien et en mesurent certes les grandeurs, mais aussi, et parfois surtout, les contraintes !

Osons le dire : les inspecteurs ont conscience d'avoir un beau métier et sont aussi heureux que fiers de l'exercer. Qui, parmi nous, n'a jamais été ému quand un enseignant l'a remercié pour son action… généralement assez loin de ses collègues ? Ces jolis moments, qui nous rappellent que nous travaillons dans une humanité partagée, en font passer beaucoup d'autres qui nous blessent ou nous déçoivent.

Comment ne pas remarquer que c'est dans le partage que nous obtenons le plus de satisfaction ? De trop nombreux collègues déplorent que les inspecteurs ne soient pas plus solidaires. Ils le sont en réalité ! Nous pouvons tous évoquer des souvenirs dans lesquels, tout à coup, tous les inspecteurs d'un département, ou d'une spécialité, se sont reconnus autour de valeurs partagées, ou parfois plus simplement autour d'une idée, ou encore autour d'une indignation. Comme nous nous sentons forts dans ces moments-là ! La solidarité, le partage, la force du collectif, émaillent notre mémoire de souvenirs positifs… Hélas, en bien des occasions nous avons fermé les yeux quand un de nos collègues était victime du courroux d'un supérieur hiérarchique, en bien des cas nous avons fermé nos oreilles pour ne pas répondre à l'appel à l'aide d'un camarade qui se sentait bien seul… Tristes, bien tristes souvenirs, que ceux de ces moments dont nous ne sommes pas fiers…

Trop souvent, nous affirmons que nous exerçons un métier solitaire, alors que nos meilleurs moments sont ceux où nous sommes solidaires !

C'est à cette ouverture sur vos collègues que vous invite le **SI.EN UNSA** ! Construire ensemble un système éducatif répondant à nos ambitions d'efficacité et à notre idéal de justice sociale ; construire ensemble notre identité professionnelle en respectant nos différences qui font notre richesse ; construire ensemble notre capacité à donner sens à nos métiers, contre tous ceux qui ne voient en nous que des exécutants asservis ; construire ensemble les solidarités qui sont fondatrice de l'idée de « *corps d'inspection* » et rejettent le modèle réducteur de la juxtaposition de nos personnalités… C'est tout cela, l'engagement syndical, et c'est tout cela qui surprend, et stimule bien souvent, les collègues qui font appel au syndicat quand ils rencontrent une difficulté passagère.

Si nous nous revendiquons du courant syndical réformiste, c'est que nous pensons vraiment que notre capacité à fédérer les inspecteurs est à même de faire évoluer les positions de nos interlocuteurs. Nous savons aussi, quand cela s'avère nécessaire, montrer les dents pour faire reculer ceux qui pensent pouvoir s'imposer contre la volonté des inspecteurs.

Si les mots de solidarité, de fédéralisme et de réformisme vous attirent, alors n'hésitez pas : rejoignez le **SI.EN UNSA** et engagez d'autres collègues à nous rejoindre à leur tour pour qu'ensemble nous continuions à valoriser les métiers d'inspectrice et d'inspecteur !

Patrick **Roumagnac**
Secrétaire général du **SI.EN** - **UNSA Éducation**

SI.EN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE — UNSA éducation

l'agenda du SI.EN

06 juin

8 **IFEE** *(Lyon)* - **Groupe de travail** *« plus de maîtres que de classes »* > (P. ROUMAGNAC)

15 **Exécutif UNSA** > (F. BOUGAULT)

18 **DGRH** - **Groupe de travail** *sur la formation des IEN* > (F. MONTUELLE - G. PÉQUIGNOT)

24 **SI.EN** - **Réunion des secrétaires généraux** > (F. BOUGAULT - F. MONTUELLE - G. PÉQUIGNOT P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)
DGESCO - **Commission spécialisée** *écoles/collèges du CSE* > (P. ROUMAGNAC)

25 **DGRH** - **Réunion interfédérale** *sur la formation des inspecteurs* > (P. ROUMAGNAC)

26 **MEN** - **Groupe de travail** *« plus de maîtres que de classes »* > (F. MONTUELLE)

29 **MEN** - **Groupe technique SEGPA** > (F. MONTUELLE - G. PÉQUIGNOT)

07 juillet

1 **MEN** - **Réunion réforme du collège** > (G. PEQUIGNOT)
SI.EN - **Réunion de bureau de l'ORTEJ** > (G. PEQUIGNOT - M. VOLCKCRICK)

2 **MEN** - **Conseil supérieur de l'Éducation** > (F. BOUGAULT - P. ROUMAGNAC)
DAJ - **Allégement** des tâches administratives des directeurs d'École > (P. ROUMAGNAC)

6 **Exécutif UNSA** > (F. BOUGAULT)

7 **DGRH** - **CAPN mouvement du personnel** > (P. ROUMAGNAC)

8 **UNSA ÉDUCATION** - **Réunion réforme du collège** > (G. PEQUIGNOT)

Réaction / *Des propos que nous n'acceptons plus !*

Propos d'un Recteur /
/ « Pourquoi prendrais-je un commandant (IEN) quand je peux avoir un général (IA-IPR) »
/ « Demander à un IEN de prendre un poste de faisant-fonction d'IA-IPR, c'est déjà une grande marque de confiance ! »

Propos d'un DASEN /
/ « Votre lettre de mission c'est moi » / « Cette année a été difficile mais l'an prochain vous allez souffrir »

Réponse d'une Rectrice *suite à la réduction drastique des frais de déplacement* **/**
/ « Eh bien, déplacez-vous en vélo c'est dans l'air du temps ! »

Propos d'un IA-IPR /
/ « Les IEN sont les chefs d'établissement des écoles. »

Propos d'un Personnel administratif du Rectorat /
/ « En tant que Chef de service de la circonscription, vous devez remplir cette enquête par retour. »

Le congrès SI.EN 2016 UNSA éducation

Attention ! Nouvelles dates : 10, 11 et 12 mai 2016

Dans la revue 136, nous vous annoncions les dates du congrès du SI.EN 2016.

Or, depuis que le secrétariat national a travaillé sur l'organisation du congrès, notre ministère a modifié les dates et les zones des vacances scolaires.

Cela nous amène donc à changer les dates de notre congrès.

Celui-ci aura lieu les 10, 11 et 12 mai 2016, le lieu restant inchangé (siège de la CASDEN BP à NOISIEL).

Dans notre prochaine revue, nous reviendrons plus longuement sur l'organisation de ce congrès.

Réforme du collège :
Intervention au Sénat le 10 juin 2015

Les faits sont têtus… C'est la première chose qui vient à l'esprit quand on parle des résultats du système éducatif en France. Malgré les multiples réformes, malgré les nouvelles connaissances dans les champs didactiques ou pédagogiques, malgré les nouveaux outils, au premier rang desquels j'évoquerai bien sûr le numérique… notre École reste obstinément plus efficace à garantir la reproduction sociale qu'à aider les plus fragiles à mieux réussir !

Pourtant, me direz-vous, l'École a joué autrefois le rôle d'ascenseur social. Quelle belle image… d'Epinal ! L'ascenseur a toujours été réservé aux privilégiés, le monte-charge a permis à de rares jeunes issus du peuple de les rejoindre au prix de grands sacrifices, la masse a pris l'escalier, aux marches toujours plus hautes et aux issues incertaines… N'oublions pas que l'exception ne fait jamais que confirmer la règle ! Elle seule, *in fine*, mérite d'être connue pour comprendre le fonctionnement d'un dispositif social…

C'est dans ce contexte que nous est proposée une opération qui puise sa légitimité dans son aspiration à modifier en profondeur le fonctionnement du système éducatif. En effet, c'est bien dans une approche systémique que s'inscrit cette réforme du collège qui apparaît de ce fait comme un réel espoir de mieux aider les jeunes à réussir à l'École et, plus tard, à mieux s'intégrer dans la société.

Elle est dans le droit-fil de l'ambition affichée dans la loi de Refondation de l'École et mérite mieux que les quolibets insensés que nous entendons depuis des semaines et qui traduisent bien la résistance d'un système social, portée par ses thuriféraires enfermés dans leurs certitudes et leur confort idéologique. Ce n'est pourtant pas d'un débat politique dont nous avons aujourd'hui besoin, mais d'un véritable débat éducatif. Une alternative simple s'offre à nous : maintenir une structure qui a prouvé son inefficacité à prendre en compte les évolutions des jeunes et de la société ou oser bousculer nos habitudes en introduisant des pratiques éducatives qui ont fait leurs preuve dans d'autres pays ; cultiver notre pitoyable « *exception française* » en construisant patiemment l'échec scolaire et l'exclusion sociale ou nous orienter résolument vers des solutions plus audacieuses qui nous permettront de faire société.

Ce n'est pas la première fois que nous nous trouvons à la croisée des chemins. En 1975, nous avions la possibilité de mettre en œuvre l'École fondamentale, digne héritière de la réflexion princeps de *Wallon* et *Langevin*, nous avions alors retenu le modèle du « *petit lycée* » pour un collège qui n'a jamais pu devenir unique que dans les mots et non dans les faits. Puissions-nous ne pas réitérer cette erreur, car, comme le rappelle l'aphorisme classique : si « *errare humanum est, perseverare diabolicum !* ».

À ceux qui se réclament de l'élitisme républicain pour défendre des modalités élitaires, je rappellerai simplement que cette orientation prend ses sources dans la pensée de Condorcet et qui pourrait mieux la synthétiser que Danièle Cosson-Schéré quand elle déclare que l'objectif de l'éducation est que « *le plus grand des savants et le plus modeste des individus, ayant reçu l'instruction élémentaire, ne soient plus séparés que par une différence de degrés* ». Voilà qui donne sens au concept de socle commun des compétences, des connaissances et de la culture. Nous sommes bien loin de l'idée de viatique culturel minimaliste, souvent dénoncé par ceux même dont il est le fond de commerce quotidien !

Vous l'aurez compris : résolument, avec ténacité et en totale cohérence avec le projet sociétal de notre fédération, le **SI.EN UNSA** affirme et assume son soutien à une réforme indispensable pour tourner le dos aux dérives mortifères d'un système éducatif qui exclut les jeunes qu'il est incapable de comprendre et d'aider.

Nous soutenons que la réforme, conspuée par certains, est pourtant le seul espoir de redonner confiance à ceux qui feront la société de demain. Ils seront, nous le savons tous, confrontés à des difficultés que nous ne faisons qu'entrevoir et qui nous font frémir. Des valeurs aujourd'hui « *ringardes* » comme la solidarité seront peut-être demain la seule voie possible pour conserver l'espoir. Comment pourrions-nous ne pas réagir aux propos démagogiques de ceux qui ne disent pas « *après moi le déluge* », mais plutôt « *après moi, moi !* ». Quelle arrogance, quelle fatuité ! Oh, certes, ne faisons pas l'erreur de parler de « *pseudo-intellectuels* », ce sont au contraire de vrais, de purs intellectuels… ce qui rend encore plus inquiétant leur positionnement. C'est en toute conscience qu'ils sacrifient l'avenir au passé, l'individu au système, l'élève au savoir. C'est aussi en toute conscience que les inspecteurs du **SI.EN UNSA** tournent le dos à ces chimères et affirment leur soutien à une réforme qui ne va peut-être pas assez loin, mais qui prend le bon chemin !

Réunion à la DGRH sur la formation des personnels d'encadrement pédagogique

Le 18 juin dernier, le SI.EN UNSA était convié par *Pierre Moya*, de la Direction générale des ressources humaines (DGRH), à une réunion de travail sur la formation statutaire des personnels d'encadrement pédagogique. Notre syndicat était représenté par *Franck Montuelle* et *Guy Péquignot*, secrétaires généraux adjoints. Les autres fédérations syndicales étaient également conviées, ainsi que *Jean-Marie Panazol*, directeur de l'ESEN.

Le plan de formation qui nous est présenté est fortement inspiré par les conclusions du GT 10 (personnels d'inspection) et du GT 9 (personnels de direction). Nos interlocuteurs évoquent la convergence renforcée entre les formations dispensées aux stagiaires des deux corps d'encadrement.

La formation se déploie en deux phases obligatoires, la première avant la titularisation (36 jours) et la seconde après la titularisation. Cette deuxième phase, commune, porte sur des thématiques transversales (Éducation prioritaire, évaluation, décrochage…) qui concernent autant les personnels de direction que les inspecteurs.

Le ministère souhaite surtout conférer à la formation un étayage juridique par la publication d'un arrêté confirmant son caractère obligatoire pour tous les lauréats, qu'ils soient recrutés par concours ou sur liste d'aptitude. Le **SI.EN** se réjouit de la reconnaissance officielle du droit à la formation pour ces derniers.

En revanche, il s'interroge sur l'utilité réelle de la formation pour tous les collègues, quelle que soit leur spécialité, et sur la capacité de cette formation à les rendre rapidement opérationnels. Notre syndicat rappelle que la formation doit faciliter la prise de fonction sans surcharger les collègues, ce qui paraît être une évidence, mais qui est loin d'être le cas.

Considérant la grande hétérogénéité des situations selon les métiers et les académies, il est question de la stabilisation de viviers clairement identifiés d'accompagnants ou de tuteurs spécifiquement formés pour remplir cette mission cruciale. Nous insistons sur la nécessité d'individualiser davantage les parcours de formation, sur l'opportunité d'une formation à la « *gestion de crise* » et sur la nécessaire dimension européenne à conférer au déroulement de la formation.

Le **SI.EN** reste très attentif à l'efficacité de la formation statutaire. Celle-ci doit favoriser l'évolution vers l'instauration de ce grand corps uni-que de l'encadrement pédagogique auquel nous aspirons car il porte en germe de réelles améliorations pour le fonctionnement de l'École. ▌

Le parcours santé

Il est des textes, en apparence anodins, qui illustrent pourtant le risque de dérives que connaît actuellement notre système éducatif. Rappelons que la loi de Refondation de l'École prévoyait la mise en place de parcours de santé, lesquels apparaissaient comme les garants d'une plus grande justice sociale. En effet, comment ne pas penser que, pour certains élèves issus de milieux socialement fragilisés, la santé constitue une absolue priorité, sans laquelle le concept même d'Éducation resterait un idéal, jamais atteint ?

Nous avions soutenu très fortement cette loi ambitieuse et génératrice d'équité. Nous nous étions montrés particulièrement intéressés par la mise en place de ces parcours de santé, qui articulait étroitement les dimensions sociétales et éducatives. Certes, aucun texte ne remet en cause une mesure aussi importante. Pourtant, un projet d'arrêté présenté en commission spécialisée des Écoles, collèges et lycées, du conseil supérieur de l'Éducation a de quoi nous alarmer.

Fondé sur une approche réaliste et pragmatique, il a pour objet d'opérationnaliser les dispositifs de contrôle de santé dus à tous les élèves au fil de leur scolarité en les réduisant à deux : une visite médicale à l'âge de six ans (début de l'école élémentaire), assurée par un médecin scolaire, et une visite de contrôle à l'âge de 12 ans (début du collège), prise en charge par une infirmière scolaire.

Nous ne débattrons pas ici des compétences respectives de ces deux corps de métier indispensables au sein du système éducatif, mais comment ne pas regretter que l'ambition cède si vite la place à des préoccupations économiques ? Il serait en effet catastrophique et régressif de promouvoir une mesure identique pour tous, alors qu'elle ferait fi des situations particulières de chaque élève. En termes de gestion des ressources, c'est l'équité qui permet de tendre vers l'égalité et non l'inverse.

Ci-contre le *parcours de santé* défini par l'**UNSA Éducation**

Garantir une approche pluriprofessionnelle aux élèves et à leur famille

La démarche en promotion de la santé repose sur les politiques publiques et sur la création d'un environnement qui soutienne la personne.
L'école est un lieu de vie et d'observation du développement de l'enfant et de l'adolescent.

L'intervention en promotion de la santé repose sur l'expertise diversifiée des ***médecins et infirmiers, psychologues, assistants de service social, dans le système éducatif avec des compétences psycho-médico-sociales spécifiques.***

Un syndicat pour moi !

UNSA éducation
Plus forts ensemble !

Snasen

snies

SNMSU

Politique de santé des élèves

Pourquoi ?

La promotion de la santé des élèves *est une des fondations de l'édifice de la réussite éducative. L'école fait partie intégrante de la vie de l'enfant, participant ainsi à la construction des adultes de demain.*

La politique de santé à l'école *est une des composantes de la politique générale de santé de l'enfant et de l'adolescent.*

Une politique de promotion de la santé *en faveur des élèves est inscrite dans la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.*

Comment ?

Un parcours santé dans le système éducatif

Parcours reposant sur un travail d'équipe pluriprofessionnelle *avec les acteurs prioritaires que sont les personnels santé sociaux : infirmier et médecin, psychologue, assistant de service social, de l'Éducation nationale.*

Parcours santé dans le système éducatif *pour tous les élèves de la maternelle au lycée en trois grands axes :*

- *un parcours en* ***éducation à la santé,***
- *un parcours de* ***prévention,***
- *un parcours d'****actions individuelles spécifiques.***

Un parcours de **protection** et d'**éducation à la santé**

Développer les compétences psycho-sociales de l'enfant

- Savoir résoudre les problèmes /savoir prendre des décisions.
- Avoir une pensée créatrice / avoir une pensée critique.
- Savoir communiquer efficacement / être habile dans les relations interpersonnelles.
- Avoir conscience de soi / avoir de l'empathie pour les autres.
- Savoir gérer son stress / savoir gérer ses émotions dans le cadre de l'éducation à la santé et la citoyenneté.

L'objectif de développement de ces compétences

peut être suivi au quotidien dans le cadre de l'enseignement et soutenu par les projets spécifiques d'éducation à la santé. Il s'agit de rendre les jeunes ***"acteurs"*** de ce processus d'éducation, de les accompagner dans leur réflexion et leurs conduites.
Un travail sur la construction individuelle et sociale de la personne, de même que sur la relation aux autres dans le respect mutuel, est à instaurer.

Créer un environnement et un climat scolaire

favorable à la réussite éducative.

Le principe repose sur une évolution progressive

des contenus, dans une transversalité santé/enseignement.

- ***Organiser dans une approche transversale et en continuité de la maternelle au lycée avec des objectifs et des priorités.***
- ***Piloter des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).***
- ***Fédérer les politiques de santé entre les écoles et le collège*** *(article 57 de la loi de refondation de l'École).*
- ***S'inscrire dans le « socle commun de connaissances et de compétences » et dans les programmes nationaux.***

Un parcours de **prévention**

Le parcours de prévention s'appuie sur la stratégie : repérage/dépistage diagnostic/ orientation-aménagements

La prévention précoce et le repérage de clignotants sont des enjeux majeurs de santé publique.

Préélémentaire 2 à 6 ans

Besoins : sensoriels (vue et audition), trouble de la communication et socialisation, langage oral.
Dépistage systématique de ces items :
il n'y a pas nécessité de deux bilans à quatre et six ans.
Clarifier les interventions médicales PMI/Médecine scolaire - examen médical à la demande.
Examen psychologique à la demande.

Élémentaire 6 à 11 ans

Besoins : acquisition du langage écrit, sensoriel, croissance staturo-pondérale.
Bilan infirmier en CE2.
Examen médical à la demande.
Examen psychologique à la demande.

Collège 11 à 16 ans

Besoins : développement pubertaire et adolescence.
Bilan infirmier en 6e.
Examen médical à la demande en 3e en vue de l'orientation.
Intervention des COPsy à la demande et en vue de l'orientation.

Lycée + de 16 ans

Besoins : adultes identifiés comme personnes ressources.
Suivi infirmier.
Examen médical à la demande.
Avis médical d'aptitude aux travaux réglementés à l'entrée en formation.

www.unsa-education.org

Un parcours d'**actions individuelles spécifiques**

Répondre à des besoins spécifiques, soit au niveau individuel, soit collectif pour

- ***Les élèves relevant du handicap.***
- ***Les élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.***
- ***Les élèves des établissements de certaines zones :*** un parcours santé en zone REP avec des examens médicaux spécifiques sera élaboré suivant les besoins identifiés en lien avec la politique départementale.
- ***Les élèves de certaines sections spécifiques :*** les élèves de SEGPA, les élèves des classes allophones ou nouveaux arrivants.
- ***L'accueil et le suivi des élèves par les infirmières, les consultations médicales et les examens psychologiques à la demande.***
- ***La protection de l'enfance.***
  Le médecin, l'infirmier, les psychologues et les personnels sociaux de l'Éducation nationale contribuent à repérer les élèves en situation de risque ou de danger et mettent en œuvre les mesures pour assurer la protection des élèves.
  Dans ce domaine, le travail en réseau est primordial.
- Médecins, psychologues, infirmiers, assistants de service social contribuent aux ***cellules d'écoute et de soutien*** mises en place en cas de violences sexuelles et d'événements traumatisants survenant dans un cadre scolaire.

Formation de tous les inspecteurs : intervention du SI.EN en Comité Technique Ministériel

Le projet d'arrêté - relatif à la formation professionnelle statutaire et à l'affectation des inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'Éducation nationale stagiaires - qui nous est présenté aujourd'hui a fait l'objet d'échanges approfondis avec le service de l'encadrement de la DGRH. Nous remercions son directeur pour son implication dans le suivi de ce dossier, comme pour la qualité des débats que nous avons eus.

Nous insistons cependant sur la situation complexe que vivent les inspecteurs débutants qui, quels que soient leurs corps et leur spécialité, se voient confier immédiatement des postes qui mobilisent toute leur énergie, ce qui fait souvent passer, pour eux-mêmes comme pour leur hiérarchie locale, la formation au second plan des préoccupations. Ce constat est regrettable et il faudrait vraiment que soient mieux pris en compte les termes de l'article 5 qui précisent la nécessité d'un « *accompagnement spécifique* ».

À l'heure où le système éducatif cherche à promouvoir la « *bienveillance* », de trop nombreux inspecteurs débutants se trouvent confrontés à des exigences excessives de la part de leurs supérieurs hiérarchiques. Il faudrait vraiment que soit repensée la prise en charge de la responsabilité en recherchant des aménagements de service à même de concilier la formation des cadres et l'exercice de leur métier.

À cet égard, nous relevons avec intérêt l'idée d'un renforcement de la formation continue. Nous souscrivons bien entendu à cette orientation et affirmons qu'il serait bon qu'elle ne soit pas limitée aux seuls débutants, mais qu'elle s'ouvre beaucoup plus largement que ce n'est le cas aujourd'hui vers les inspecteurs « *confirmés* », si tant est que ce terme ait véritablement un sens au sein d'un système éducatif nécessairement caractérisé par des évolutions rapides et profondes. Nous estimons par ailleurs que cette formation gagnerait en efficacité si elle associait différents acteurs au sein du système éducatif : inspecteurs de différentes spécialités certes, mais aussi autres cadres pédagogiques et administratifs, enseignants, formateurs, ensemble des personnels d'éducation. Il nous semble en effet que la diversité des points de vue enrichirait considérablement nos approches et apporterait de meilleures perspectives pour donner sens au concept de « *système éducatif* ».

La mise en écho des actions de formation menées en académies et à l'ESENESR nous semble de nature à aider les inspecteurs débutants à mieux prendre la mesure des enjeux de leur futur métier. Nous souhaiterions qu'elle s'inscrive résolument dans la dynamique des territoires apprenants pour donner corps aux ambitions éducatives de l'ensemble des acteurs impliqués dans les différents types d'établissements d'enseignement, en liaison avec les collectivités et les intervenants extérieurs.

Globalement, le texte qui nous est proposé n'apporte certes pas toutes les réponses que nous attendons, mais ce ne serait pas la vocation d'un arrêté ; nous considérons en revanche qu'il ne comporte aucun frein pour les ambitions d'un système éducatif plus juste et plus efficace pour tous ses publics et c'est pourquoi nous lui apporterons tout notre soutien.

La Recette pour réussir un plan de formation continue !

L'inspecteur consciencieux s'intéressera d'abord à recueillir des indicateurs qui mettront en évidence les besoins en formation des enseignants de sa circonscription (inspections, résultats aux évaluations des élèves…). Il lira ensuite attentivement les textes qui cadrent la formation continue pour croiser les indicateurs recueillis avec les priorités définies au niveau national, au niveau académique et au niveau départemental et même avec la circulaire de rentrée … qui ne paraîtra qu'en juin. Il fera ensuite preuve d'imagination pour valoriser l'innovation. Quand il réunira son équipe, des idées fuseront de ses conseillers pédagogiques selon les spécialités de chacun. Après un tri sélectif et d'âpres négociations, les réjouissances commenceront : l'inspecteur consciencieux deviendra un virtuose du menu déroulant du masque issu de GAIA, codera les priorités, les objectifs, les publics, les modalités, les intervenants et par un clic final validera ses propositions.

C'est alors que le couperet du conseil de formation tombera : nombre de journées stagiaires disponibles, complexité du calendrier, nombre maximum de remplaçants potentiels et avant tout respect de la mise en œuvre des formations institutionnelles.

Le moment venu, un message apportera le dossier concepteur à compléter pour l'action retenue : c'est le moment, elle va réellement prendre forme, l'inspecteur toujours aussi consciencieux commence à se projeter, les dates sont bloquées dans son agenda, il engage son équipe dans la mise en œuvre.

L'inspecteur a juste oublié que d'autres aléas se déchaineraient : c'est le temps des épidémies et autres rhumes ou gastros. La veille du grand jour un autre message explique que pour couvrir les remplacements toute la brigade est mobilisée et que, par conséquent, tous les stages sont supprimés pour une durée indéterminée.

L'inspecteur consciencieux s'investira alors dans les animations pédagogiques et deviendra un m@gistère !

Quelques nouvelles de la HE B... et plus !

Plusieurs collègues nous interrogent sur la mise en application des mesures catégorielles résultant du GT 10. Quelques réponses suivent ...

La première de ces mesures concerne l'accès à un échelon exceptionnel affecté de la HE B en fin de hors classe

Les derniers échanges sur ce point ont eu lieu hier soir avec le directeur du service de l'encadrement de la DGRH, d'abord avec *Pierre Moya*, directeur du service de l'encadrement de la DGRH, puis lors de l'audience fédérale accordée par Mme la Ministre : tous deux ont confirmé la publication très prochaine des textes attendus. Une ultime rencontre est prévue avec la DGAFP le 17 juillet. La date d'effet est bien maintenue au 1er janvier 2015 puisque nous avons affaire à un tableau d'avancement et que le principe de la dérogation à la règle de constitution de ce tableau à l'année N-1 a été acté. Les conditions d'établissement de la liste feront l'objet d'un groupe de travail dès que le décret aura été publié. Si un collègue part en retraite avant la mise en oeuvre du décret et que les conditions de constitution de la liste lui permettent d'accéder à cet échelon exceptionnel, il bénéficiera d'un reversement depuis janvier 2015 et pourra demander que le calcul de sa pension de retraite soit réexaminé. Attention : cette dernière mesure ne sera pas nécessairement automatisée.

Pour la mise en place des emplois fonctionnels

Les textes continuent à progresser et l'échéance du 1er janvier 2016 reste l'objectif à atteindre.

Pour l'indemnité spécifique de l'Éducation prioritaire

Le projet de décret a été approuvé en CTM et la mise en œuvre reste fixée au 1er septembre 2015. Cette mesure bénéficiera à tous les IEN assurant le pilotage d'un REP + ou d'un REP. Cet élargissement de la base d'attribution est assortie d'une diminution du montant de l'indemnité par rapport à ce que nous avions réclamé. Celui-ci sera précisé dans le cadre d'un arrêté ; les premiers chiffres avancés nous conduiront inévitablement à une réaction de franche hostilité qui se traduira par une action forte, mise en œuvre dès la rentrée.

De la notation à l'évaluation

Ce texte a pour ambition de traiter du problème de l'évaluation sous la forme d'une synthèse d'un certain nombre de travaux.

Vingt-cinq ans après la loi d'orientation de 1989, la notation chiffrée à l'école primaire est dans une phase de déclin témoignant d'une lente mais réelle prise en compte des textes officiels

À ce sujet, le rapport de l'inspection générale de juillet 2013 portant sur ces questions situe entre 20 et 30 % le nombre d'écoles ayant encore recours à ce type de pratiques sur le territoire national. Il précise, par ailleurs, que dans certains départements ce taux se situe en dessous de la barre des 10 % voire sous les 5 % pour 2 d'entre eux. En revanche la note occupe toujours une place de premier ordre dans le second degré.

Cependant, les effets négatifs de la notation sont connus depuis longtemps sur la base de travaux de recherche sérieux et nombreux

Inconsciemment, même avec un barème, les correcteurs notent différemment un élève supposé bon ou mauvais, un garçon ou une fille, une copie située au début ou en fin de correction. Consciemment, un enseignant utilise la note pour encourager un progrès ou sanctionner une attitude. On note donc différemment des prestations comparables. D'un contrôle à un autre, la même note peut rendre compte de qualités différentes : rapidité et technicité un jour, inventivité et expression un autre. Sur le même devoir, la même note recouvre des compétences différentes selon qu'elle résulte d'un grappillage minutieux ou d'une partie du devoir traitée avec brio. Le même élève, lent, émotif, ne donne pas la même prestation en temps limité qu'en temps libre, etc. Enfin, cause maintes fois dénoncée de la relativité de la note, l'enseignant s'efforce le plus souvent de fabriquer un contrôle et un barème qui étalent les notes et répartissent les élèves en trois groupes : les bons, les moyens, les faibles.

La note est donc relative, peu fidèle, peu explicite. Et pourtant elle est admise par tous, élèves, parents, enseignants, chefs d'établissement. Même si les choses évoluent, elle reste un support très important du dialogue sur les acquis des élèves dans le second degré. Il est vrai qu'elle se communique aisément, qu'elle permet des classements, des moyennes, des traitements statistiques. La notation peut certes stimuler certains élèves, les encourager et distinguer les meilleurs. À l'inverse, elle décourage, dégoûte de la matière dans laquelle les résultats sont mauvais et concourt à la baisse de l'estime de soi qui est le moteur essentiel du développement de l'élève et de ses apprentissages. Elle touche bien souvent la personne plus que ses acquis. Autre faiblesse, elle rend compte d'un état plus qu'elle n'indique un but ou un chemin. Au final, la note ne sert pas les progrès de l'élève et elle est en contradiction avec la volonté de l'institution d'accompagner l'élève pour qu'il puisse se situer par rapport à lui-même.

De la notation à l'évaluation

En 2015, La question de l'évaluation est au cœur de la refondation de l'École à partir des comparaisons internationales. L'évaluation consiste à donner de la valeur. C'est un processus qui s'inscrit dans le temps et autant que possible dans la pluralité des regards. Chaque élève doit pouvoir identifier ses progrès et être valorisé dans ses efforts pour se dépasser. Elle se situe également au cœur de la différenciation pédagogique et doit permettre à tous les élèves de se donner des objectifs appropriés et successifs pour progresser. C'est dans cette alternance d'obstacles, justement proportionnés aux capacités de chacun, que se construiront le plaisir d'apprendre et le goût de l'effort.

Le mot « *évaluation* » pose cependant problème en français. Son origine fait référence à la détermination parfois approximative d'un prix ou d'une quantité et c'est seulement au milieu du vingtième siècle qu'apparaît le sens figuré entraînant le jugement de la valeur d'une personne. Dans le langage usuel, ces deux notions continuent de cohabiter, ce qui n'est pas simple. Peut-être faudrait-il utiliser un autre mot pour nos élèves, pourquoi pas celui de mesure.

Conclusion

La question de la notation continue malgré tout de faire débat, d'autant plus que notre ministre, certainement mal conseillée, s'est récemment déclarée favorable à la notation. Et remplacer des notes par des lettres ne changerait guère les pratiques des enseignants qui s'empresseraient de mettre des A+ et des C- avec des correspondances notes / lettres qu'il serait facile à chacun d'établir.

En tout état de cause, tant que l'on considèrera la classe comme une entité unique, soumis à un enseignement uniforme, il sera difficile d'échapper au principe de la note. Lorsque les enseignants sauront mettre en œuvre une véritable différenciation pédagogique fondée sur les niveaux d'exigence des compétences travaillées, y compris dans les évaluations, alors ils verront et pourront faire savoir que la note n'a plus de sens.

Nathan TECHNIQUE

L'Éditeur de l'enseignement technique et professionnel

i-Manuel

LA SOLUTION NUMÉRIQUE POUR ENRICHIR VOTRE ENSEIGNEMENT

- En usage collectif, pour animer la classe et vidéoprojeter les activités et les corrections
- En usage individuel, pour motiver et faire travailler les élèves sur poste informatique*

Un outil 100% en ligne, déjà adopté par des milliers d'enseignants et d'élèves.

Des vidéos pour découvrir le i-Manuel

www.nathan.fr/i-manuel

* L'activation de l'i-Manuel est laissée au libre choix de l'enseignant et l'ouvrage imprimée peut toujours être utilisé seul.

P 1915

MISSIONS DES INSPECTEURS : *des évolutions à construire ensemble*

Qu'est-ce qu'un inspecteur peut apporter au système ?

Poser la question de ce qu'un inspecteur est susceptible d'apporter au sein du système éducatif peut paraître iconoclaste. Pourtant, plus que jamais, dans le contexte économique que nous connaissons, il est légitime de s'interroger et pour nous, syndicat de l'inspection, de réfléchir sérieusement et sereinement au sens de notre métier.

Certes, les inspecteurs sont systématiquement sollicités chaque fois qu'une tension apparaît au sein des structures d'éducation, que ce soit dans le premier ou le second degré. Ces interventions font de nous des « *pompiers de service* », si ce n'est des « *intérimaires du spectacle* ». Quelle que soit l'estime que nous pouvons avoir pour ces professions, ce n'est pas réellement ce qui a motivé notre choix professionnel quand nous avons rejoint les corps d'inspection.

Nous connaissons une variante originale : l'inspecteur « *vigile* », ou « *agent de service d'ordre* »… Là encore, nous sommes bien loin de nos préoccupations originelles !

Soucieux d'écologie, l'inspecteur moderne évite de compléter et de diffuser des enquêtes papier, en revanche il fait fi des limites dès lors qu'il fait appel aux outils numériques ! L'administration est gourmande de données ; à nous les joies du bigdata, et nous verrons bien plus tard ce que nous ferons de ces informations dont la plupart seront oubliées beaucoup plus vite qu'elles n'ont été générées… Nous sommes décidément bien loin des belles promesses formulées dans le cadre de la réforme de l'État et de la modernisation de l'action publique !

Les plus « *expérimentés* » parmi nous se rappellent sans doute des propos brutaux d'un ministre qui fût bien chahuté en son temps : « *Les inspecteurs ?... Qu'ils inspectent !* ». Ce raccourci qui nous avait choqués a été depuis fortement remis en cause. La situation à cet égard a pris un caractère extrême au cours des deux dernières années scolaires. Au cours de ces dernières, la mise en place des cycles à l'école élémentaire a sérieusement éloigné les inspecteurs du premier degré de ce que l'Inspection Générale a longtemps considéré comme leur mission première, jusqu'à ce que les contraintes politiques la fassent passer au second plan ! >

La précipitation brouillonne de nombreux responsables hiérarchiques locaux oblige trop souvent les inspecteurs à réagir plus qu'à agir. Même quand ils s'efforcent de mettre en place des plans d'action au service d'une politique cohérente et structurée visant à aider les enseignants dans leurs pratiques, celle-ci peut être remise en cause du jour au lendemain pour des motifs souvent très discutables et dont l'impact apparaît souvent comme très éphémère.

Pourtant, bien souvent et à tous les niveaux d'enseignement, les enseignants réclament la présence et le soutien des inspecteurs pour les aider à mettre en place des projets éducatifs. C'est bien là le rôle qui nous convient : mobiliser nos compétences au service des pédagogues pour qu'ils soient plus efficaces en direction des élèves, oublier les pseudo-certitudes d'une analyse étroite, pour faire renaître chez les enseignants la confiance en eux, sans laquelle il serait impossible de s'engager résolument dans une relation pédagogique.

Mettre aussi notre expertise au service de tous ceux qui s'efforcent de rendre le système éducatif plus juste et plus efficace, qu'ils soient enseignants, collectivités, ou partenaires. Voilà qui donne réellement sens à notre engagement, et voilà aussi ce que nous aimerions plus souvent mettre en place, si nous n'étions pas totalement absorbés par des tâches secondaires qui deviennent inhibitrices.

Dans ce contexte, l'élaboration d'un arrêté, prochainement suivi d'une note de service sur les missions des inspecteurs, arrive à point nommé. Elle évitera aussi l'émergence sauvage de « *contrats d'objectifs* », qui n'ont de contractuel que le titre, puisqu'aucun moyen particulier ne permet d'opérationnaliser ce qui ressemble davantage à des souhaits qu'à des objectifs !

Nous avons donc accueilli avec satisfaction cette perspective et avons eu la satisfaction de voir que le directeur du service de l'encadrement de la DGRH menait ce projet dans un esprit ouvert et exigeant. La note de service, qui a reçu l'aval de l'ensemble des organisations syndicales invitées à donner leur avis, devrait être publiée tout prochainement.

Pourtant, nous ne devons pas attendre d'un tel document plus qu'il ne peut apporter. C'est la manière dont nous nous en emparerons et dont nous en ferons un outil fédérateur qui déterminera aussi bien son impact que son utilité.

Le SI.EN-UNSA appelle ses adhérents et sympathisants à privilégier les voies de l'intelligence collective aux tentations du repli sur soi.

C'est en échangeant entre nous et en nous enrichissant de nos différences que nous pourrons construire une réponse à la question lancinante posée dans le titre de ces quelques lignes. Et peut-être pourrons-nous conclure en disant que ce n'est pas ce qu'un inspecteur peut apporter au système éducatif qui est important, mais plutôt ce que l'équipe des inspecteurs œuvrant au sein d'un territoire apprenant peut apporter en interagissant avec l'ensemble des acteurs éducatifs dudit territoire. ▮

Le PTA : à quoi ça sert ?

Quelle que soit la façon de moduler l'intonation pour poser cette question, façon émission de télévision grand public ou documentaire scientifique, la réponse risque d'être invariablement la même : **le PTA sert d'abord à lui-même**. C'est, en d'autres termes, ce qu'il est convenu d'appeler de l'autojustification.

Rappelons tout d'abord au lecteur non averti que le sigle ne veut pas dire : projet territorial en autonomie ou pistes de travail asymétriques mais bien : programme de travail académique.

Or ce qui est censé définir les priorités d'actions des corps d'inspection ne fait l'objet, dans le meilleur des cas, que d'une concertation très formelle. Est-il évoqué dans l'année en collège d'inspecteurs ou en conseil d'IEN ? Est-il décliné dans les lettres de mission que chaque inspecteur reçoit du Recteur ou du DASEN (par délégation) ? À des fins de régulation, fait-il l'objet d'une évaluation reposant sur des indicateurs dont notre administration a été si friande ces dernières années? Chacun d'entre-nous est-il en mesure d'en énoncer les principaux axes qui sont censés inscrire notre implication dans le « *grand tout* » académique? Si vous avez répondu par l'affirmative à toutes ces questions, vous avez gagné le droit de le mettre en œuvre.

Il y aurait pourtant matière à favoriser la collégialité et le travail d'équipe entre inspecteurs aux missions diversifiées ou encore à prendre date sur des engagements précis concernant l'accompagnement des réformes en cours.

Pour devenir véritablement un outil de référence pour le pilotage de l'académie, peut-être faudrait-il tout simplement y croire un peu plus ? ▮

L'IEN et l'usager

Règlementairement, les usagers du service public d'Éducation sont les familles, les parents qui interagissent avec l'École pour l'Éducation de leur enfant et leur accès à la vie professionnelle.

Mais notre société est compliquée, la planète va mal, le taux de chômage ne faiblit pas, les tensions au travail sont générales, quelle que soit la profession. Avoir des enfants, les élever avec toute la sérénité requise et confiance en l'avenir, les protéger, leur construire un futur, si possible, radieux relève assurément d'un engagement certain, et même d'un véritable parcours du combattant où tous ne combattent pas à armes égales. Notre système éducatif est inégalitaire, les experts et médias se sont chargés de le faire savoir depuis déjà bien longtemps, avec raison, tant il serait difficile de démontrer le contraire. Comment qualifier autrement qu'anxiogène le décor dans lequel sont plongées les familles dès les premiers pas de l'enfant à l'École. De l'anxiété naît la tension, la méfiance, l'incompréhension, la défiance.

Comment s'étonner alors des conflits qui émaillent le quotidien des écoles, conflits nés le plus souvent de défauts de communication, de certitude de son bon droit, d'échanges expéditifs quand le stress ne prend pas le dessus pour rendre compliquées des situations bénignes. Même si la participation des familles aux élections de parents reste très faible, c'est à l'école maternelle et à l'école élémentaire que les rencontres entre parents et enseignants sont les plus fréquentes, quotidiennes, sans pour autant qu'elles soient toujours des plus fluides si l'on en juge par le nombre de conflits enkystés qui remontent au quotidien vers l'IEN, ou qui descendent du

ministère via le rectorat quand l'exaspération portée à son comble s'est trouvé un exutoire dans un courrier « *au plus haut* ». Le directeur (la directrice) d'École n'a pas le statut de chef d'établissement, mais à l'École primaire, il (elle) est perçu(e) comme le responsable de l'école, de son fonctionnement, de son climat, et, d'une manière générale, directement impliqué dans toutes les régulations et médiations entre son équipe et les familles. Le plus souvent chargé de classe, il doit s'occuper de ses propres élèves, de ses propres parents d'élèves, mais il doit aussi démêler au plus vite, et entre deux portes, les problèmes des autres classes. Que parfois il se sente submergé peut se comprendre et la précipitation ou le règlement expéditif d'une banalité quotidienne ne révèlent pas toujours la meilleure des options.

Certes, il est permis de se demander si ce genre de déminage s'inscrit bien au cœur du métier d'IEN. Certes, il faut régulièrement expliquer aux familles comment fonctionne l'École et quelles en sont les contraintes pour l'usager. Mais il faut aussi convenir que les dysfonctionnements existent, que, même compréhensibles, les maladresses de terrain sont fréquentes, et qu'en s'adressant trop souvent aux parents comme s'ils étaient leurs propres enfants (« *chers parents … »*), rodomontades à peine feutrées à l'appui, on est loin du climat serein et bienveillant légitimement revendiqué par tout un chacun. L'effet s'amplifie dans les petites structures où l'affect n'est jamais loin pour le meilleur et pour le pire. Sans faire de statistiques, on peut aisément constater que la régulation locale est bien meilleure quand le directeur ou la directrice bénéficie d'une décharge conséquente qui lui permet de soigner davantage les relations avec l'usager.

Dans ce contexte, qui d'autre que l'IEN, en imposant la distance aux faits et aux mots, peut aider à sortir tout le monde par le haut, sans déni des éventuelles erreurs ou maladresses mais dans le respect mutuel en restaurant le dialogue et la confiance, décrisper et dédramatiser, en invitant les uns et les autres à veiller à la préservation du dialogue en péril.

Former, piloter, inspecter, expertiser, nobles mots et nobles tâches. Nous travaillons avec l'humain, avec ses travers, ses angoisses, ses attentes, mais aussi ses rencontres, ses passions et son enthousiasme. Cela prend du temps, souvent beaucoup de temps, au détriment d'autres tâches sans aucun doute, mais cela doit être fait, même si rien de la sorte n'est inscrit dans les lettres de missions.

C'est ce qui fait la richesse de notre métier et il serait bon que, tout au long de la chaîne, notre hiérarchie en ait conscience dans le long catalogue de demandes qui nous sont adressées.

Évolution des missions des inspecteurs du second degré

Comme le mentionne le code de l'Éducation, les inspecteurs sont dotés d'une expertise pédagogique et didactique. Ils sont donc les acteurs essentiels du pilotage pédagogique.

Dans le cadre de ces principes, la Direction des ressources humaines réfléchit actuellement à la création d'une circulaire précisant les missions des corps d'inspection. Les organisations représentatives des personnels concernés ont pu en étudier le projet. Il apparait clairement un certain nombre d'évolutions du métier pour les inspecteurs du second degré.

Le suivi et l'accompagnement des personnels enseignants

Le projet de circulaire décline les objectifs de l'inspection individuelle :

- Contribuer à la gestion de carrière des enseignants (qui reste un élément essentiel).
- Accompagner, former et conseiller les enseignants.
- S'assurer de la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves et de leurs acquis.
- Déterminer les besoins de formation individuelle et collective, en croisant avec les évaluations d'unités d'enseignement.
- Participer au suivi des professeurs stagiaires.

La dimension « *conseil, accompagnement et formation* » est donc accrue.

La formation

Les inspecteurs doivent concourir à la formation initiale et continue des enseignants, en participant à la conception des modules de formation. Ils doivent assurer la formation des professeurs formateurs académiques. Là encore, la dimension « *formation* » est accrue.

Le pilotage

Les inspecteurs contribuent à la définition de la stratégie pédagogique de l'académie.

Dans ce cadre, ils aident les personnels de direction dans l'élaboration de la politique pédagogique de l'établissement, par exemple au travers du suivi des contrats d'objectifs, de l'animation des équipes sur des thématiques transversales ou par leur participation au conseil pédagogique.

Ils impulsent les réformes nationales, disciplinaires ou pluridisciplinaires, aident et conseillent les acteurs dans leur mise en œuvre au sein des établissements.

L'évaluation des enseignements et des unités d'enseignement

Les inspecteurs sont des experts de leur discipline. Ils en assurent donc naturellement le pilotage pédagogique. À ce titre, ils accompagnent les mises en œuvre de programmes et les rénovations de diplômes, évaluent un enseignement ou un dispositif et participent à l'évaluation des unités d'enseignements.

Comme le montre l'analyse de ce projet de circulaire, les évolutions sont marquées par **deux axes forts** :

- **L'évaluation des personnels** est certes maintenue et rappelée dans la circulaire. Par contre, toutes les missions des inspecteurs font référence aux concepts de formation, de conseil et d'accompagnement. Ce changement va faire évoluer le métier vers davantage d'aide et de guide et moins de contrôle et d'organisation.
- **Chaque mission comportera un volet individuel** (aide aux professeurs, inspection individuelle) **et aussi un volet collectif** correspondant (aide aux équipes disciplinaires, évaluation d'unités). Ceux-ci seront imbriqués et c'est une évolution marquante des missions qui inscrit toute action individuelle à l'intérieur d'un système. Le travail de l'inspecteur sera de mettre en cohérence et en synergie les différents éléments individuels au service d'un ensemble. Il est aussi fait largement référence au travail collégial entre les inspecteurs, mais aussi avec les autres acteurs du système que sont les chefs d'établissements, les professionnels et les élus, afin de mettre en cohérence les différentes actions.

Notre organisation est donc plutôt favorable à ces évolutions qui mettent en avant la dimension de pilotage de l'inspecteur dans l'organisation du système éducatif et de suivi des enseignants.

Le SI.EN continuera en outre à participer à l'amélioration du texte à cha-que fois qu'il sera sollicité.

Il faudra toutefois lors de sa mise en œuvre veiller à clarifier nettement au moyen du programme de travail académique les missions réelles des inspecteurs afin de donner aux différents acteurs du système une bonne lisibilité, mais aussi éviter un empilement de tâches manquant de cohérence et risquant de diminuer l'efficacité du travail de l'inspecteur. ▮

Missions des IEN-IO, des pratiques à revoir

La circulaire qui devrait définir prochainement les missions des inspecteurs, réaffirme leur cœur de mission à travers les deux notions centrales que sont « *le pilotage pédagogique* » et « *l'accompagnement individuel et collectif* ». Pour l'IEN-IO, comment ces deux notions peuvent-elles se décliner ?

L'IEN-IO et la « *nouvelle gouvernance* »

La mise en place de la « *nouvelle gouvernance* » au sein des académies a centralisé le pilotage politique et stratégique du système éducatif au niveau du recteur. Le positionnement particulier des IEN-IO, rattaché hiérarchiquement au recteur, mais géographiquement en résidence dans un département, a entraîné de multiples confusions dans les missions qui leur ont été confiées d'une académie à une autre. C'est ainsi qu'on a pu voir fleurir des prises de position pour le moins singulières de certains DASEN déclarant, sans rire, à un IEN-IO que sa lettre de mission, c'était lui !

La « *nouvelle gouvernance* » a contribué à renforcer la coordination essentielle entre le CSAIO et les IEN-IO et a permis que puisse s'élaborer un véritable travail d'équipe au sein du collège académique des inspecteurs.

Mais cela n'est pas encore vrai partout et nombreux sont les collègues qui subissent encore le « *diktat* » de certains DASEN, farouchement attachés à garder auprès d'eux, ces collaborateurs zélés qu'ils n'hésitent pas à envoyer sur tous les fronts, même si cela ne rentre pas dans le cadre de leur expertise.

Du bon usage de l'ancrage territorial

Ne rêvons pas ! Ce n'est pas demain que les mauvaises habitudes se perdront. Essayons plutôt de voir le côté positif de l'ancrage territorial que constitue le département pour l'IEN -IO.

Aujourd'hui, la nouvelle réforme territoriale et la mise en place des grandes régions constituent plutôt un frein à l'objectif fixé par le législateur d'un rapprochement des acteurs de proximité. La question du pilotage général du système risque en effet de se placer à une échelle si élevée que les inspecteurs pourraient fort bien perdre leur âme et leur raison d'être s'ils continuaient à voir les choses de si haut.

L'ancrage départemental de l'IEN-IO en tant que conseiller du DASEN lui permet de conforter sa légitimité grâce au lien étroit qu'il entretient avec les établissements, soit en direct, soit dans le cadre des réunions de bassin.

Quid du « *pilotage pédagogique* » dans cette perspective ?

Si le pilotage politique se situe au niveau académique, l'échelon départemental constitue donc le niveau de « *l'opérationnalité* », de la « *mise en œuvre* ». Mais celle-ci ne doit pas être comprise comme l'exécution de décisions prises par d'autres. Elle doit correspondre à ce qui est aussi défini comme cœur de mission pour l'inspecteur, à savoir le « *pilotage pédagogique* ». Pour l'IEN-IO, cela signifie, par exemple, mobiliser les équipes éducatives pour que soit mis en place au sein des collèges le « *Parcours Avenir* ». Ou encore, prendre en charge la coordination, au sein d'un territoire donné, de dispositifs d'aide ou d'accompagnement des élèves.

Redonner à l'IEN-IO une mission d'évaluation et d'inspection des personnels

Une des missions centrales dévolue aux inspecteurs consiste à suivre et à accompagner les personnels dans leur mission. L'IEN-IO coordonne l'activité des services d'orientation en veillant à la bonne mise en œuvre des programmes d'activité des CIO dans les bassins et des COP au sein des établissements. Mais il doit aussi renouer avec l'inspection individuelle, qui, pour des raisons liées à la spécificité des COP, ne s'effectuait que rarement. Dans le nouveau texte, devrait être envisagée la nécessité d'une inspection pour la titularisation des stagiaires.

Pour éviter les dérives, la lettre de mission

Le texte prévoit que les inspecteurs reçoivent une lettre de mission établie par le recteur ou, sur délégation, par le DASEN pour les IEN du premier degré. Il est essentiel de rappeler, dans cette lettre, ce point du texte en réaffirmant clairement le positionnement hiérarchique de l'IEN-IO vis-à-vis du recteur et en indiquant tout ce qui relève du contexte régional dans l'activité de l'IEN-IO : participation à l'élaboration de la carte des formations, à la mise en place du Service public régional d'orientation, à l'évolution de la carte des CIO…

En conclusion, ce n'est pas le positionnement géographique de l'IEN-IO qui fait problème, au contraire, cet ancrage peut s'avérer très profitable pour accompagner les acteurs de terrain, ce sont les dérives qu'il induit dès lors que certains confondent allègrement le métier d'inspecteur avec celui d'exécuteur des basses œuvres !

C'est quoi une meilleure assurance ?

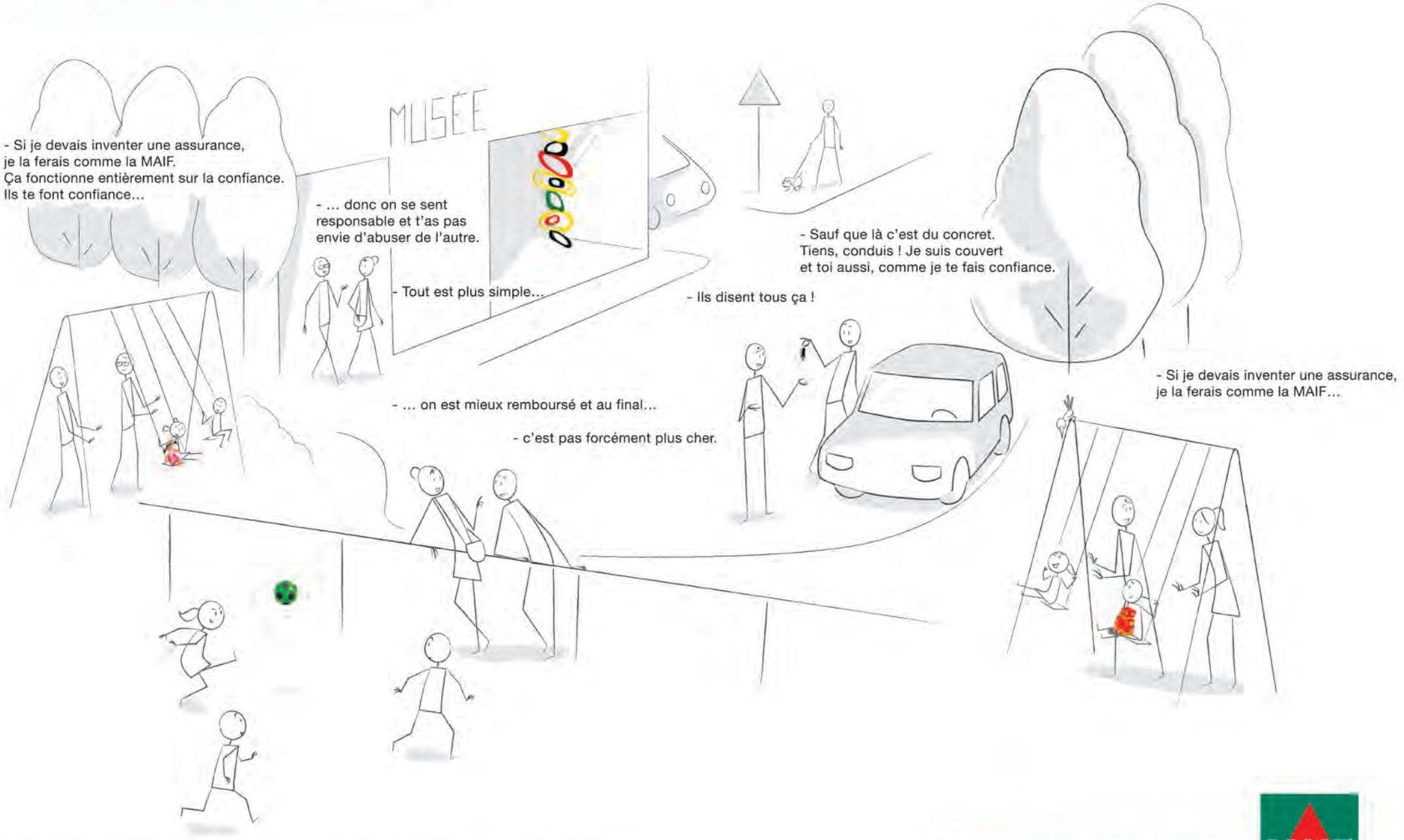

On a tout à gagner à se faire confiance.

MAIF

assureur militant

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort Cedex 9.
Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort Cedex 9.
Entreprises régies par le Code des assurances.

Les membres du Bureau national

Chaque membre du BN est en même temps correspondant d'une ou de plusieurs académies

SG adjoint
Information - Orientation
Guy PEQUIGNOT
Académie de Paris

SG adjoint 1er degré
Franck MONTUELLE
Académie de Lille

Représentant des Retraités
Yvette DESTOT
Académie de Créteil

Secrétaire général
Patrick ROUMAGNAC
Académies de Grenoble et Nancy-Metz

SG adjoint 2nd degré
Francis BOUGAULT
Académie de Créteil

Trésorier Adjoint
Dominique BOYER
Académie de Montpellier

Trésorier
Christian BARTHES
Académie de Toulouse

Les autres membres

Jacques BEAUDOIN
Académies de Rouen et Orléans-Tours

Bernard ACHDDOU
Académies de Caen et Lyon

Francis ARNOULD
Académie d'Amiens

Marie-Christine AUGER
Académie d'Aix-Marseille

Ahmed BAUVIN
Académie de Reims

Jean-Pierre PICHAUT
Académies de Poitiers et Territoires d'Outre-Mer

Jean-Marie CORNUEY
Académie de Nancy-Metz

Élisabeth JARDON
Académies de Corse, Nice et Clermont-Ferrand

Ginette KIRCHMEYER
Académies de Besançon et Strasbourg

Sylvie MARCEAU
Académies de Limoges et Toulouse

Michel VOLCKCRICK
Académie de Dijon

Patrick POCHARD
Académie de Bordeaux

Catherine RAUX
Académies de Nantes et Rennes

Vos responsables académiques

AIX-MARSEILLE
Marie-Christine AUGER
Circonscription d'Aix Ouest
École Jean Jaurès - Rue des Nations
13100 AIX EN PROVENCE
04 42 23 39 80

AMIENS
Catherine GHILARDI
Circonscription de Vimeu
4, rue Henri Barbusse
80210 FEUQUIERES-EN-VIMEU
03 22 61 25 10

BESANCON
Yves ROCH
Circonscription de Montbéliard 2
2, rue Jean Mermoz - BP 367
25207 MONTBELIARD CEDEX
03 81 91 45 49

BORDEAUX
Agnès DELAGE - IEN adjoint
Circonscription de Agen 3
DSDEN - 23, rue Roland Goumy
47916 AGEN CEDEX 9
05 53 67 70 43

CAEN
Hubert PIEL
Circonscription de Flers
Allée E. Cabrol - BP 399
61100 FLERS
02 33 65 29 80

CLERMONT-FERRAND
Bruno BENAZECH
Circonscription de Clermont plaine
DESDEN - rue Pélissier - Bât. P
63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
04 73 60 98 46

CORSE
Jean-Louis MORACCHINI
Rectorat ASH - Rectorat - BP 808
20192 AJACCIO CEDEX 4
04 95 50 33 33

CRÉTEIL
Alain ZILBERSCHLAG
Circonscription de Saint-Maur-des-fosses
École Michelet - 2, avenue Michelet
94210 LAVARENNE
01 43 97 46 70

DIJON
Sylvie SALLES
Circonscription de Chenove
11, boulevard Rembrandt
BP 56062 - DIJON CEDEX
03 45 21 52 03

GRENOBLE
Éric ROUSSEAU
Circonscription d'Albertville
45, avenue Jean Jaurès
73200 ALBERTVILLE
04 79 32 04 08

GUADELOUPE
Francine DOQUET
Lettres-Anglais - Rectorat - Site de Grand Camp
BP 480 - 97183 LES ABYMES CEDEX
05 90 21 64 74

GUYANE
Chantal SMITH
Circonscription de Cayenne-Sud
Centre commercial Katoury
Rocade de Zéphir - 97300 CAYENNE
05 94 29 84 00

LILLE
Emmanuelle JACQUIER
Circonscription de Valenciennes-Escaudain
4, allée du 24 juillet 1712 - BP 20237
59723 DENAIN CEDEX
03 27 32 33 75

LIMOGES
Sylvie MARCEAU
Circonscription de Brive-Sud
2, rue Dumyrat
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
05 87 01 20 84

LYON
Brigitte BROISE
Circonscription de Bourg-en-Bresse 2-Nord
3, rue La Fontaine
01000 BOURG-EN-BRESSE
04 74 21 53 00

MARTINIQUE
Jacqueline JULIEN
Circonscription Le Marin - Zac Artimer - Bât. F
97290 LE MARIN
05 96 74 89 39

MAYOTTE
Jacqueline JULIEN
Circonscription Le Marin - Zac Artimer - Bât. F
97290 LE MARIN
05 96 74 89 39

MONTPELLIER
Daniel ROYO
Circonscription de Narbonne 1
1 ter, rue Félix Aldy
11100 NARBONNE
04 68 90 14 81

NANCY-METZ
Jean-Michel MERILLOU
Circonscription de Château-Salins
16, rue du Général de Gaulle
57170 CHATEAU-SALINS
03 87 05 10 66

NANTES
Bruno LEJOP
Circonscription de Saint-Sébastien-Vertou
2, rue du 8 mai 1945
44230 SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE
02 40 34 46 63

NICE
Christian CARDON
Circonscription de La Garde
209, avenue Jules Ferry
83130 LA GARDE
04 94 58 72 11

ORLEANS-TOURS
Didier MUJICA - IEN ASH
DSDEN - Cité Condé - Bât. F
Rue du 95è de ligne - BP 608
BOURGES CEDEX
02 36 08 20 55

PARIS
Dominique BRULÉ
Circonscription de Paris 18-Montmartre
75, rue Marcadet - 75018 PARIS
01 53 09 34 34

POITIERS
Jean-Pierre PICHAUT
Circonscription de La Rochelle-Sud
16, rue Pierre Loti
17025 LA ROCHELLE CEDEX 1
05 46 42 30 48

REIMS
Abdoulaye SOW - STI
Rectorat - 1 rue Navier
51082 REIMS CEDEX
03 26 05 68 30

RENNES
Olivier BOVYN
Circonscription de Saint-Jacques-de-la-Lande
Inspection Académique
1, Quai Dujardin - CS 50605
35706 RENNES CEDEX
02 99 25 18 66

RÉUNION
Monique AZIZOLLAH
Maths Sciences Physiques - Rectorat
24, rue Georges Brassens
97405 SAINT-DENIS CEDEX
02 62 48 14 22

ROUEN
David SMADJA
Circonscription de Maromme
Place Jean Jaurès - BP 1035
76151 MAROMME CEDEX
02 35 74 37 32

STRASBOURG
Patrick SCHANTÉ
Circonscription de Molsheim
2, rue Charles Mistler - BP 55168
67125 MOLSHEIM CEDEX
03 88 38 11 66

TOULOUSE
Jean-Marc CHAUSSARD
Circonscription de Rieux-Volvestre
1, Allée de Garonne
31310 RIEUX-VOLVESTRE
05 67 52 40 83

VERSAILLES
Didier GAZAY
Circonscription d'Arpajon
4, rue Henri Barbusse
91290 ARPAJON
01 64 90 09 82

L'engagement syndical des retraités : une activité citoyenne authentique

Le moment de la rentrée est traditionnellement celui de renouveler son adhésion syndicale, même pour les retraités… et chaque année certains font le choix de ne plus se syndiquer, non pas pour des raisons financières car la cotisation après déduction fiscale est très symbolique, mais parce qu'il existe tellement de raisons (bonnes ou mauvaises !) de ne plus se syndiquer lorsqu'on est retraité !

Prenons **trois raisons** parmi les plus souvent entendues ou sous-entendues et tentons de les soumettre à l'épreuve des « *décodeurs* ».

1 • La nature d'une organisation syndicale, c'est de défendre principalement les intérêts des actifs car ils sont confrontés à des enjeux de carrière (recrutement, salaire, indemnités, promotion, mutation)

Il est VRAI que le cœur de l'action d'un syndicat porte d'abord sur les problématiques de carrière d'un corps alors que les enjeux concernant les retraités se situent dans un ensemble plus vaste : c'est pourquoi l'action du SI.EN pour les retraités s'exerce essentiellement dans un cadre fédéral (l'UNSA Retraités) et interfédéral (la FGR-FP).

Mais on aurait tort de séparer les intérêts des actifs de ceux des retraités car ils sont indissolublement liés, autant par la nature intergénérationnelle de notre système de retraite que par l'importance du rôle des retraités dans une société où ils sont de plus en plus nombreux !

Daniel ***Gauchon***
Représentant du **SI.EN** au Bureau national de l'**UNSA Retraités** et à la **F.G.R.**

2 • Les retraités ne sont pas suffisamment associés à la vie syndicale

Il est VRAI que la vie syndicale évolue comme la vie professionnelle réduisant fréquemment le temps consacré localement à la réflexion syndicale à quelques échanges impromptus entre deux réunions institutionnelles pour répondre le plus souvent à des situations de crise. C'est pourquoi le SI.EN encourage fortement ses adhérents à se ménager des temps d'échanges réguliers, condition absolue d'un exercice serein et solidaire du métier d'inspecteur, rencontres où les retraités ont naturellement toute leur place.

Quant aux instances nationales du SI.EN, de nombreux retraités continuent à y apporter leur concours militant et le Bureau national a le souci permanent de maintenir un lien opérationnel avec tous les adhérents à travers son site internet auquel chacun est invité à apporter sa contribution…

3 • La situation des retraités de la Fonction Publique ne justifie pas de se mobiliser pour défendre des acquis qui ne paraissent pas menacés.

Il est évidemment FAUX de penser que la situation des retraités est gravée dans le marbre… Les interrogations permanentes qui subsistent sur les évolutions à moyen terme de notre système de retraite par répartition doivent nous inciter à la plus grande vigilance et à prendre toute notre place dans le débat public. Il ne s'agit pas bien évidemment de défendre des privilèges mais d'agir pour aller vers une société moins inégalitaire. Ainsi, c'est pour cette raison que nous avons pris position en faveur de mesures allant dans le sens d'une plus grande équité comme la fiscalisation de la majoration des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants ou le nouveau mode de calcul de la CSG.

Dans un univers politique fortement perturbé, l'engagement syndical des retraités au sein du SI.EN est donc un moyen de continuer à faire entendre sa voix afin de promouvoir les valeurs qui fondent le combat de l'UNSA pour une société plus juste, plus équitable et plus solidaire. DG

Hatier

UNE GRANDE VARIÉTÉ DE RESSOURCES NUMÉRIQUES POUR LES ENSEIGNANTS ET LES ÉLÈVES

LES 360 HATIER

Des manuels interactifs enrichis

> Des outils de **création de cours**

> Des **ressources numériques complémentaires** pour enrichir et animer la classe

Des Packs d'exos

> De nombreux **exercices interactifs** autocorrectifs pour favoriser le travail en **autonomie**

Des applis élève

> Des **contenus interactifs** pour s'entraîner et réviser en **autonomie**

Des sites ressources

GRATUIT !

> **Des contenus pédagogiques pour accompagner les enseignants au quotidien**: fichier pédagogique, évaluations, fonds de cartes, ressources complémentaires...

TESTEZ EN LIGNE TOUTES CES RESSOURCES

- Utilisation **MULTISUPPORTS** (PC/Mac, tablette)
- Disponibles sur **TOUS SYSTEMES D'EXPLOITATION** (IOS, Android, Windows 8)

COPIABLES SUR

+ accessibles depuis les ENT

A DECOUVRIR SUR www.editions-hatier.fr

Réflexion ...

par *Michel Volckcrick*

« Et si les grandes personnes balayaient un peu devant leur porte… »

Je lisais, il y a peu, un article concernant le *Parlement des enfants* avec une proposition de texte de loi que de jeunes écoliers avaient formulée. Ces braves enfants estimaient en effet qu'il faudrait inscrire la nécessité de comportement civique à l'intérieur des établissements scolaires avec un système de permis à points...

Belle initiative qui ne pouvait que plaire aux élus, qui a recueilli d'ailleurs l'assentiment du député de la circonscription qui a décidé de porter ce texte à l'étude de ses collègues. À bien y regarder toutefois, ne pourrait-on pas proposer ce texte à l'Assemblée nationale elle-même et à leurs députés ?

Quelle image donnent-ils aux jeunes lorsqu'ils témoignent d'un absentéisme notoire *montrant ainsi les bancs de l'Assemblée désespérément vides y compris pour des textes de loi fondamentaux ? L'exemple de la loi sur la Refondation de l'École portée par la majorité de gauche et par le parti socialiste en particulier, mais discutée et votée par une petite soixantaine de députés est à ce titre symptomatique.*

Quelle image donnent-ils aux jeunes lorsqu'on les voit claquer des pupitres, *invectiver des ministres voire le Premier Ministre lui-même ou, à l'inverse, lire ostensiblement le journal pour témoigner d'un désintérêt total ?*

Quelle éducation à la citoyenneté peut-on donner aux jeunes *quand des adultes, parfois même des enseignants, se montrent aussi irrespectueux envers leurs concitoyens et envers leurs élèves, surtout lorsqu'ils ne sont pas de la même culture (de la même couleur ?) qu'eux ? Les exemples ne manquent pas de parents d'élèves qui insultent voire agressent publiquement les enseignants. Bel image du respect !*

En 2005 une loi fondamentale sur le handicap a été votée qui donnait 10 ans à toute la société de permettre un accompagnement des jeunes présentant un handicap et l'accès des handicapés à toutes les structures et établissements. Où en est-on ?

L'Éducation nationale a répondu présent et a modifié radicalement le système de prise en charge et de suivi des enfants depuis leur entrée à l'école maternelle jusqu'à l'université. Mais les locaux n'ont guère suivi et il ne manque pas de collèges et de lycées dans lesquels rien n'a été prévu empêchant de fait une scolarisation de proximité de ces jeunes.

Et il a fallu 10 ans (date butoir que le gouvernement se trouvera bien obligé de repousser) pour que les élus locaux, les commerçants et les responsables des diverses structures commencent à réagir, se plaignant bien évidemment de la difficulté à financer ces aménagements (l'exemple de la modification des quais de gare est significatif).

Les événements de ce mois de janvier ont ému et mobilisé l'ensemble de la population et c'est là que les adultes bien intentionnés ont insisté sur le fait de sensibiliser les enfants et les adolescents sur les valeurs de la République et en particulier sur notre devise « liberté - égalité - fraternité ». *Les membres du Bureau national se sont mobilisés pour chercher cette devise aux frontons des écoles et des hôtels de ville. Et ils ont eu toutes les peines du monde à les trouver ! Avant de demander aux jeunes de la mémoriser et de la comprendre, n'aurait-il pas été judicieux de commencer à la fixer sur tous les bâtiments publics ?*

Bref, les adultes quels qu'ils soient, sont les premiers à exiger des jeunes qu'ils soient respectueux et obéissants, qu'ils commencent donc par regarder la façon dont ils se comportent dans leur ensemble et à la modifier si possible. Le respect ne s'impose pas, il se construit et ne peut fonctionner que dans la réciprocité.

Les inspecteurs du ***SI.EN*** *ne cherchent pas d'ailleurs à avoir des enseignants soumis, ils les veulent capables d'initiative et d'adaptation car la société est plus complexe aujourd'hui et elle le sera bien plus lorsque nos jeunes auront grandi. Il en est de même des inspecteurs.*

Et s'il était de la responsabilité des inspecteurs de résister plutôt que de se soumettre : dire non lorsqu'on juge que l'intérêt des élèves n'a rien à y gagner, n'est-ce pas la meilleure façon de servir l'institution ?

SI.eN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Adhésion 2015-2016

BULLETIN D'ADHÉSION • ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

SITUATION PERSONNELLE

NOM : .....

Prénom : .....

né(e) le : .....

Adresse : .....

..... Tél : .....

Portable : .....

Adresse électronique : .....

(cette adresse est notamment utilisée pour informer du changement de mot de passe)

COTISATION

Montant de la cotisation annuelle versée par l'adhérent ..... €

Mode de paiement : ☐ **Cotisation entière** ☐ **Paiement fractionné**

*En cas de paiement fractionné, **joindre impérativement les deux chèques**.*

Rappel des modalités de gestion :

le responsable local adressera au secrétariat national l'ensemble des fiches et des chèques des adhérents ;

*le trésorier national reversera à chaque trésorier académique la part locale sur la base des cotisations reçues à la date du **15 décembre** ;*

*la carte d'adhérent sera envoyée en février avec l'**attestation fiscale 2014**.*

SITUATION PROFESSIONNELLE

ACADÉMIE : .....

N° du département : ..... (1D, IO et retraités)

Circonscription et/ou Spécialité : .....

Adresse : .....

..... Tél : .....

Corps : .....

Type de poste : .....

Mission : .....

Titulaire, Stagiaire, Chargé de mission : .....

Actif, Retraité, CFA ou CPA : .....

Classe : ..... Échelon : ..... Date de promotion : .....

Année de recrutement IEN : .....

☐ Concours ☐ Liste d'aptitude

Année de recrutement IA-IPR : .....

☐ Concours ☐ Liste d'aptitude

Année de nomination au poste actuel (ou de retraite) : .....

Identifiant du poste : .....

Pour faciliter notre travail, merci de remettre à votre responsable local cette fiche d'adhésion et votre chèque libellé à l'ordre du SI.EN.

*S'il est souhaitable de payer en une seule fois, vous pouvez cependant vous acquitter de votre cotisation en deux fois : dans ce cas, joindre deux chèques, le premier sera encaissé immédiatement, le second le sera le 15 février 2015. Cette disposition permettra à tous de recevoir l'attestation du Syndicat dans les délais prescrits et donc de bénéficier de la réduction d'impôt **pour 2015**.*

*Collègues isolés, envoyez cette fiche et votre cotisation au **SI.EN, 23 rue Lalande, 75014 PARIS***

IMPORTANT : LA REDUCTION D'IMPÔT EST FIXÉE A 66 %

Exemple : 219 € de cotisation = 146 € d'impôt en moins, soit un coût réel de 73 €

PAS D'AUGMENTATION DES COTISATIONS EN 2015-2016

IEN CLASSE NORMALE	
1er échelon (367)	97 €
2e échelon (398)	105 €
3e échelon (438)	116 €
4e échelon (491)	129 €
5e échelon (549)	145 €
6e échelon (618)	165 €
7e échelon (657)	175 €
8e échelon (710)	189 €
9e échelon (733)	196 €
10e échelon (782)	208 €

STAGIAIRES	97 €
CHARGÉS DE MISSION	97 €

CPA - CFA

75 % du montant de la cotisation normale

IEN HORS CLASSE et IA-IPR	
4e (3e) échelon (678)	181 €
5e (4e) échelon (733)	196 €
6e (5e) échelon (782)	208 €
7e (6e) échelon (820)	219 €
A1	234 €
A2	244 €
A3/B1	257 €
B2	268 €
B3	276 €

RETRAITÉS	
(733)	89 €
(780)	97 €
(820)	105 €
(A)	113 €
(B)	129 €

Je soussigné(e) .....

adhère au SI.EN UNSA Éducation

date et signature :

Journal « L'Inspection » :

*Afin de réduire la consommation de papier et les coûts, le journal « **L'Inspection** » est proposé sous forme de fichier « pdf » téléchargeable directement sur le site : **www.sien-unsa-education.org**.*

Si vous souhaitez le recevoir par voie postale, veuillez cocher la case ci-dessous, après avoir vérifié le libellé de votre adresse afin d'éviter les retours de courrier non distribué.

(Cochez la case pour accord)

☐ *Je demande à recevoir le journal « **L'Inspection** » par voie postale à l'adresse indiquée supra.*

Retraités : *(Cochez la case pour accord)*

☐ *J'autorise la publication de mon adresse personnelle dans l'annuaire des corps d'inspection*

Nota : les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Téléchargez ce formulaire en ligne sur notre site : www.sien-unsa-education.org

SI.EN UNSA ÉDUCATION
23, rue Lalande • 75014 PARIS • Tél. : **01 43 22 68 19** • Fax : 01 43 22 88 92
sien@sien-unsa-education.org
www.sien-unsa-education.org

SI.eN SYNDICAT DE L'INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE UNSA éducation

Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes

Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. *Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.*

Rejoignez-nous sur **casden.fr** *ou contactez-nous au* **01 64 80 64 80***

**Accueil téléphonique ouvert de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi (appel non surtaxé, coût selon opérateur)*

+x BANQUE POPULAIRE

L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Noisiel. Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138
BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100
BROCA&WERNICKE - Illustration : Killoffer.